

**COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET
MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE**

LA COMMISSION

**QUATRIEME SESSION ORDINAIRE DE LA CONFERENCE DES RECTEURS DES
UNIVERSITES ET DES RESPONSABLES DES ORGANISMES DE RECHERCHE D'AFRIQUE
CENTRALE (CRUROR/AC)**

(Yaoundé, 20-23 novembre 2007)

Point 6.1

**Etude préalable à la création des chaires CEMAC : Présentation au conseil des
Ministres de l'UEAC du projet des termes de référence (TDR), processus de
recrutement du consultant**

NOTE DE PRESENTATION

Le projet des termes de référence (TDR) de l'étude préalable à la création des chaires CEMAC, proposé par la troisième session de la CRUROR/AC, a été adopté par le Conseil des Ministres de l'UEAC, en sa quinzième session ordinaire tenue à N'Djaména le 19 mars 2007, par Décision N°16/07-UEAC-0196CM-15.

L'université de Yaoundé II (Chef de file) et l'Université de Dschang au Cameroun, l'Université Marien NGOUABI au Congo et l'Université Nationale de Guinée Equatoriale sont invitées à collaborer à la réalisation de cette étude.

La question est posée de savoir s'il faut recruter un consultant unique qui effectuera l'étude dans les six pays de la communauté, ou recruter un consultant par pays et envisager une synthèse par un autre consultant indépendant.

Yaoundé, le 20 novembre 2007

**COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET
MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE**

LA COMMISSION

**QUATRIEME SESSION ORDINAIRE DE LA CONFERENCE DES RECTEURS DES
UNIVERSITES ET DES RESPONSABLES DES ORGANISMES DE RECHERCHE D'AFRIQUE
CENTRALE (CRUROR/AC)**

(Yaoundé, 20-23 novembre 2007)

Point 6.2

Représentation des chercheurs au sein de la Cellule Technique LMD sous-régionale

NOTE DE PRESENTATION

Lors de la troisième session ordinaire de la CRUROR/AC, la question de la complétude de la composition de la Cellule Technique LMD de la CEMAC a été posée, notamment en ce qui concerne les représentants des chercheurs.

A ce jour, cette question reste posée.

En effet trois (3) pays n'ont pas encore désigné les représentants des chercheurs au sein de la Cellule. Il s'agit de la Centrafrique, du Congo et de la Guinée Equatoriale.

Pour que la Cellule soit opérationnelle dans les deux secteurs de l'enseignement et de la recherche, il convient que la solution apportée avec diligence.

Yaoundé, le 20 novembre 2007

**COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET
MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE**

LA COMMISSION

**QUATRIEME SESSION ORDINAIRE DE LA CONFERENCE DES RECTEURS DES
UNIVERSITES ET DES RESPONSABLES DES ORGANISMES DE RECHERCHE D'AFRIQUE
CENTRALE (CRUROR/AC)**

(Yaoundé, 20-23 novembre 2007)

Point 6.3 à point 6.6

6.3 Coordination et suivi du dossier « Recherche sous-régionale dans l'Espace CEMAC pour le Développement durable ».

6.4 Compte-rendu des travaux de la Cellule Technique LMD de la CEMAC à la CRUROR/AC, portant sur le rapport d'activités 2007, le programme d'activités et le projet de budget 2008.

6.5 Les Cellules nationales focales des Œuvres Universitaires

6.6 Mise en place des organes de la COSUAC

Les présentations seront faites par les groupes de travail concernés.

Yaoundé, le 20 novembre 2007

**COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET
MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE**

LA COMMISSION

**QUATRIEME SESSION ORDINAIRE DE LA CONFERENCE DES RECTEURS DES
UNIVERSITES ET DES RESPONSABLES DES ORGANISMES DE RECHERCHE D'AFRIQUE
CENTRALE (CRUROR/AC)**

(Yaoundé, 20-23 novembre 2007)

Point 7.1

**« Programme communautaire d'échanges interuniversitaires » dans la zone
CEMAC : identification des difficultés rencontrées par les établissements
d'enseignement supérieur pour sa mise en œuvre et propositions de solutions**

Lors de la 3^{ème} session ordinaire de la CRUROR/AC, les participants avaient échangé sur les difficultés de mettre en œuvre le programme.

La question des modalités de saisine a été discutée et clarifiée.

Un appel a été lancé aux responsables des institutions universitaires pour exploiter cette opportunité.

Malheureusement, aucune demande d'utilisation du « fonds » n'a été enregistrée par la Commission de la CEMAC.

Il a été convenu d'attendre de voir le fonctionnement du programme avant d'envisager la révision du taux de frais de mission jugé élevé (42.000 F cfa).

La crainte est que, avec les réformes en cours au sein des institutions de la CEMAC, le constat ne puisse amener à purement et simplement supprimer cette ligne du budget de la Commission.

Yaoundé, le 20 novembre 2007

COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE

LA COMMISSION

QUATRIEME SESSION ORDINAIRE DE LA CONFERENCE DES RECTEURS DES UNIVERSITES ET DES RESPONSABLES DES ORGANISMES DE RECHERCHE D'AFRIQUE CENTRALE (CRUROR/ AC)

(Yaoundé, 20-23 novembre 2007)

Point 7.2

Déclaration Statistique Abrégée des Effectifs des Etudiants de la Communauté (DSA-EEC) : point sur les statistiques des années académiques 2002/2003 ; 2003/2004 ; 2004/2005, 2005/2006 et 2006/2007.

Ce dossier ne connaît pas d'évolution positive, malgré l'appel qui a été lancé lors de la 3^{ème} session ordinaire de la CRUROR/AC.

Faut-il le répéter ?

La première session de la conférence, tenue à Franceville au Gabon en décembre 2004, avait déjà constaté une faible réponse au questionnaire du Secrétariat Exécutif pour les années académiques 2002/2003 et 2003/2004, même si certaines universités avaient déposé séance tenante leurs statistiques.

La deuxième session de la conférence, tenue à Malabo en Guinée Equatoriale en février 2006, a refait le même constat, malgré que le Conseil des Ministres de la CEMAC ait fait de la production de ces statistiques et de leur envoi au Secrétariat Exécutif, au plus tard le 31 mars de chaque année, une condition d'éligibilité au « programme communautaire d'échanges interuniversitaires » dans la Zone CEMAC.

La situation s'est empirée, puisque depuis la dernière session de la CRUROR/AC, seules les statistiques de l'Université Catholique d'Afrique Centrale sont à jour. La Commission a jugé inutile de produire un tableau d'ensemble pour cette session.

On peut rappeler que le formulaire, qui a été distribué séance tenante lors de la dernière session, est aussi mis sur le site de la CEMAC.

Ces informations sont demandées pour aussi servir à mesurer le degré de mobilité des étudiants au sein de la communauté.

L'appel est relancé en direction des responsables des établissements universitaires des pays de la communauté.

Yaoundé, le 20 novembre 2007

**COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET
MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE**

LA COMMISSION

**QUATRIEME SESSION ORDINAIRE DE LA CONFERENCE DES RECTEURS DES UNIVERSITES ET DES
RESPONSABLES DES ORGANISMES DE RECHERCHE D'AFRIQUE CENTRALE (CRUROR/ AC)**

(Yaoundé, 20-23 novembre 2007)

Point 7.1

Projet « Réseaux de recherche et propriété intellectuelle dans le domaine de la santé »

NOTE DE PRESENTATION

Comme déjà annoncé lors de la 3^{ème} session ordinaire de la CRUROR/AC :

I. Le service commun virtuel de propriété intellectuelle (SECOVIPI) a été formé depuis 2006 et se compose de trois (3) membres :

- Dr Marie-Yvonne LOUMOUAMOU NKODIA, Chef du service de virologie au groupe de recherches biomédicales, Brazzaville au Congo ;
- Dr Alphonse EMADAK, chercheur au Département de Chimie inorganique à la Faculté des Sciences de l'Université de Yaoundé I, Yaoundé au Cameroun ;
- Dr Mesmin NDONG BIYOO, Chef Adjoint du Laboratoire de biotechnologies végétales de l'Institut de recherches agronomiques et forestières (IRAF-CENAREST), Libreville au Gabon.

II. Un accord-cadre existe déjà et consacre la création du réseau avec un service commun virtuel de propriété intellectuelle.

En septembre dernier, une réunion d'évaluation du projet a été faite à Genève en Suisse, à laquelle la Commission de la CEMAC n'a pas pris part, malheureusement.

Le financement du projet a pris fin.

La direction de ce projet est disposée à faire des actions dans le sens d'obtenir une suite au projet, et surtout de trouver du financement.

En dehors du secteur de la santé, d'autres secteurs jugés prioritaires pour les pays de la Communauté peuvent être explorés.

Des orientations claires sont attendues de cette session pour permettre à la Commission de la CEMAC de reprendre contact avec la direction du projet et d'exprimer ses nouveaux besoins.

Yaoundé, le 20 novembre 2007

**COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET
MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE**

LA COMMISSION

**QUATRIEME SESSION ORDINAIRE DE LA CONFERENCE DES RECTEURS DES
UNIVERSITES ET DES RESPONSABLES DES ORGANISMES DE RECHERCHE D'AFRIQUE
CENTRALE (CRUROR/AC)**

(Yaoundé, 20-23 novembre 2007)

Point 7.5

**Capacités des établissements d'enseignement supérieur (questionnaire individuel
pour la collecte d'informations sur les établissements universitaires des pays
membres) et appui du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) à
l'enseignement supérieur dans les pays membres de la CEMAC**

NOTE DE PRESENTATION

Comme signalé déjà lors de la 3^{ème} session ordinaire de la CRUROR/AC, le questionnaire individuel est déjà sur le site.

Malheureusement, la Commission CEMAC n'a enregistré aucune information des établissements concernés.

En ce qui concerne l'étude de la BAD, qui s'est limitée au Cameroun et au Tchad, la Commission de la CEMAC a identifié un consultant pour poursuivre ladite étude, en ce qui concerne les quatre autres pays de la Communauté.

Le travail du consultant, même s'il ne peut pas suivre rigoureusement le même schéma appliqué au Cameroun et au tchad, il reprend cependant l'essentiel de la démarche proposée.

Un travail de synthèse sera fourni qui servira à orienter l'intervention de la BAD.

Yaoundé, le 20 novembre 2007

**COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET
MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE**

LA COMMISSION

**QUATRIEME SESSION ORDINAIRE DE LA CONFERENCE DES RECTEURS DES
UNIVERSITES ET DES RESPONSABLES DES ORGANISMES DE RECHERCHE D'AFRIQUE
CENTRALE (CRUROR/AC)**

(Yaoundé, 20-23 novembre 2007)

Point 7.6

Répertoire du Corps Enseignant Permanent

NOTE DE PRESENTATION

Une fiche de renseignements, figurant à la dernière page du questionnaire individuel relatif à la « collecte d'informations sur les établissements universitaires des pays membres de la CEMAC », a été conçue pour permettre d'élaborer le répertoire du corps enseignant.

Les participants à la dernière réunion de la CRUROR/AC ont été informés que cette fiche est mise sur le site de la CEMAC.

Depuis lors, la Commission de la CEMAC n'a reçu aucune fiche remplie.
Faut-il conclure que cette activité n'a pas d'intérêt ?

Le répertoire du corps enseignant serait un outil important pour faciliter les échanges interuniversitaires, en ce qui concerne les enseignants.

Yaoundé, le 20 novembre 2007

**COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET
MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE**

LA COMMISSION

**QUATRIEME SESSION ORDINAIRE DE LA CONFERENCE DES RECTEURS DES
UNIVERSITES ET DES RESPONSABLES DES ORGANISMES DE RECHERCHE D'AFRIQUE
CENTRALE (CRUROR/AC)**

(Yaoundé, 20-23 novembre 2007)

Point 7.7

**Renforcement des capacités de la CEMAC en vue de la mise en œuvre d'un cadre
réglementaire sous-régional en matière de biosécurité**

NOTE DE PRESENTATION

Point à discuter par le groupe recherche.

Yaoundé, le 20 novembre 2007

**COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET
MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE**

LA COMMISSION

**QUATRIEME SESSION ORDINAIRE DE LA CONFERENCE DES RECTEURS DES
UNIVERSITES ET DES RESPONSABLES DES ORGANISMES DE RECHERCHE D'AFRIQUE
CENTRALE (CRUROR/AC)**

(Yaoundé, 20-23 novembre 2007)

Point 8.4

**Répertoire des établissements d'enseignement supérieur des pays membres de la
CEMAC, des centres et unités de recherches rattachés : préparation de la deuxième
édition.**

NOTE DE PRESENTATION

La première édition date de 2006.

La deuxième édition est en préparation.

Les responsables des établissements universitaires sont invités à consulter le site de
la CEMAC pour répondre au questionnaire de collecte d'informations.

Yaoundé, le 20 novembre 2007

**COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET
MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE**

LA COMMISSION

**QUATRIEME SESSION ORDINAIRE DE LA CONFERENCE DES RECTEURS DES
UNIVERSITES ET DES RESPONSABLES DES ORGANISMES DE RECHERCHE D'AFRIQUE
CENTRALE (CRUROR/AC)**

(Yaoundé, 20-23 novembre 2007)

Point 8.4

**Désignation du Président de la CRUROR/ AC pour l'année 2008 (Article 8 alinéa 2, du
Règlement intérieur) et ville d'accueil de la 5^{ème} session ordinaire en Centrafrique**

NOTE DE PRESENTATION

Selon les dispositions de l'Article 5, alinéa 2 du Règlement portant création de la CRUROR/AC, la République Centrafricaine qui assurera la présidence en exercice de la Communauté en 2008 devra accueillir la 5^{ème} session ordinaire de conférence cette année-là.

Aussi, en application de l'Article 8, alinéa 2 du Règlement intérieur de la CRUROR/ AC, et pour permettre le démarrage à temps des préparatifs de cette 5^{ème} session, la République Centrafricaine devra-t-elle, avant la fin des travaux, désigner le Président de la Conférence pour l'année 2008 et fixer le lieu d'accueil de la 5^{ème} session.

Yaoundé, le 20 novembre 2007

This document was created with Win2PDF available at <http://www.win2pdf.com>.
The unregistered version of Win2PDF is for evaluation or non-commercial use only.
This page will not be added after purchasing Win2PDF.